

Annexe 1 : Cahier des charges de l'audit global de l'exploitation agricole

Identification de l'exploitation auditée et de l'organisme / expert réalisant l'audit

1. Présentation de l'exploitation

- Situation familiale
- Historique de l'exploitation
- Facteurs de production
 - Main d'œuvre disponible familiale et salariée
 - Foncier (SAU, mode de faire valoir)
 - Bâtiments
 - Matériel
 - Cheptel
- Système de production
- Origine et nature des difficultés

2. Diagnostic : efficacité de l'exploitation

2.1 Diagnostic technique : analyse des résultats techniques

- Conduite des ateliers dominants
- Analyse des itinéraires de production (productions végétales – itinéraires techniques et productions animales – conduite fourragère, autonomie, bilan de reproduction...)
- Organisation du travail

2.2 Diagnostic comptable et financier

- Valorisation des productions (prix de vente et stratégie de mise en marché)
- Charges opérationnelles et coûts de production (prix des intrants et stratégie d'approvisionnement)
- Charges de structures – composition (mécanisation / bâtiments) et niveau
- Excédent brut d'exploitation en lien avec :
 - le remboursement des annuités MLT et les frais financiers
 - les prélèvements privés et rémunération de la main d'œuvre
 - la capacité à autofinancer, conforter la trésorerie...
- Situation financière de l'exploitation
 - Analyse du bilan
 - Situation de la trésorerie

2.3 Diagnostic social

- Situation sociale
- Parcours professionnel
- Santé et handicap
- Risques professionnels, dont risques psychosociaux

3. Bilan global faisant ressortir les forces et les faiblesses de l'exploitation

4. Propositions de plan d'actions

- Amélioration des résultats techniques et modifications du système
- Investissements
- Stratégie financière (dispositions prises par les créanciers et l'exploitant)
- Adaptation des capacités professionnelles de l'exploitant
- Modalités d'accompagnement
- Conseil de cessation d'activité

5. Signature de l'expert (+ date)

Je m'engage à transmettre une copie du compte-rendu de l'audit à l'exploitant, à la DDT(M), ainsi qu'à la cellule d'accompagnement départementale.

6. Avis de l'exploitant (observations sur la conduite de l'audit, sur le diagnostic ou sur la proposition de plan d'actions formalisés par l'expert)

7. Signature de l'exploitant (+ date)

Je suis informé de la transmission d'une copie du compte-rendu de l'audit à la DDT(M) et à la cellule d'accompagnement départementale.